

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE** tenue le **27 JANVIER 2014 à 19 heures** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Alain DUCHARME,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

14.25 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

14.26 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

14.27 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Appel d'offres sur invitation pour achat de radios
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 14-03 Règlement remplaçant le règlement no 13-04 Règlement décrétant l'acquisition de la rue des Cèdres phase 1 et d'une partie de la rue des Érables ainsi que leurs infrastructures à même les deniers du fonds général et l'imposition d'une taxe spéciale afin de le rembourser
6. LEVÉE DE LA SESSION

14-22 RÉSOLUTION NO 14-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

14,28 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

14,29 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Appel d'offres sur invitation pour achat de radios

14-23

RÉSOLUTION NO 14-23 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE RADIOS NUMÉRIQUES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 13-213, le conseil municipal avait autorisé l'achat de deux radios numériques et d'un répartiteur pour le Service de sécurité incendie;
- 2 Aux termes de cette même résolution, le conseil prévoyait l'achat de 24 radios additionnelles au cours de l'année 2014;
- 3 La ville ira en appel d'offres sur invitation pour l'achat de ces radios;
- 4 Il y a lieu que le conseil municipal choisisse les firmes qui seront invitées à soumissionner;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de vingt-quatre (24) radios numériques pour le Service de sécurité incendie. Les firmes qui seront invitées à soumissionner sont : Groupe CLR et Metrocom Canada.

14,30 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 14-03 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 13-04 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE LA RUE DES CÈDRES PHASE 1 ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES À MÊME LES DENIERS DU FONDS GÉNÉRAL ET L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE LE REMBOURSER

14-24

RÉSOLUTION 14-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 14-03 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 13-04 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE LA RUE DES CÈDRES PHASE 1 ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DES ÉRABLES AINSI QUE LEURS INFRASTRUCTURES À MÊME LES DENIERS DU FONDS GÉNÉRAL ET L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE AFIN DE LE REMBOURSER

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu que la municipalité procède à l'acquisition de la rue des Cèdres;
- 2 La ville a adopté le règlement no 01-13 relatif aux ententes avec les promoteurs;
- 3 La ville a adopté, le 3 septembre 2013, le règlement no 13-07 qui modifie le règlement no 01-13 afin d'en extraire les zones 29-H et 13-H;
- 4 Le promoteur a déjà vendu huit (8) terrains au comptant pour lesquels aucune taxe ne sera prélevée;
- 5 La ville possède, en son fonds général, des sommes suffisantes afin de financer l'acquisition de ces équipements;
- 6 Une taxe spéciale sera imposée sur tous les immeubles imposables et non vendus à ce jour afin que soit remboursé le fonds général;
- 7 Aux termes de la résolution no 13-210, la ville a adopté le règlement 13-04 dans lequel le lot no 4-1-20 du Rang 12, représentant la partie de la rue des Érables, n'était pas inclus;
- 8 Il y a donc lieu d'adopter un nouveau règlement

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 14-03 *Règlement remplaçant le règlement 13-04 décrétant l'acquisition de la rue des Cèdres phase 1 et d'une partie de la rue des Érables à même les deniers du fonds général et l'imposition d'une taxe spéciale afin de le rembourser*, tel que soumis par le greffier.

14.31 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 19 h 10.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier

